

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 27 juin 2018

Affiché le 23 juillet 2018

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, Mr Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2 Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, Mmes Cyrielle GUILLEMAIN et Aurélie STEHLIN, MM Roland JOANNES et Jean-Pierre BINTZ.

Absent : M. Frédéric REYDEL

Absents excusés : ./.

Absents excusés et représentés :

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, exercice 2017*
- 5) Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, *Rapport annuel d'activité, exercice 2017*
- 6) **Droit de préemption, concerne trois dossiers**
 - a) – une maison au lotissement les Coquelicots
 - b) – une maison rue Principale (second passage suite à changement de notaire)
 - c) – une maison au Ban du Lieu
- 7) **BUDGET 2018, Rénovation du calvaire situé extrémité Nord de la rue de l'Eglise, Examen des devis et décision**
- 8) **Répartition du produit de la chasse, indemnités du trésorier et du secrétariat de mairie**
- 9) **Projet ENGIE, Concentrateur GAZPAR, Convention pour l'installation du concentrateur, avis du conseil**
- 10) **Impôts locaux, Taxe d'Aménagement. Proposition d'évolution de 3 à 4 %**
- 11) **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours**
 - a) Instaurer ou non un permis de clôture
 - b) Instaurer ou non un permis de démolir
- 12) **Forêt communale, approuver le programme de coupe et d'exploitation pour 2019**
- 13) **Exploitation d'une fourrière automobile, examiner la proposition de la Com/Com et valider ou non notre participation à ce groupement de commande**

14) Nettoyage et curage des puits perdus et avaloirs d'eau de pluie, débattre de la nécessité de lancer cette opération et de demander des devis correspondants.

15) Divers

- Tour de table
- Compte-rendu des réunions passées, PLUi, SIEPI, Conseil d'école
- Travaux plateau sur RD8i et rue de la Ferme
- Travaux Voie Verte
- Eclairage public, extinction
- Pose climatiseur à l'école 1
- Compte-rendu dernier jugement Koch/Commune.

POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2018

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N°4 – Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, ordures ménagères

Madame Cyrielle GUILLEMAIN donne communication aux conseillers du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017.

Les conseillers en prennent acte.

Ce document peut être consulté à la mairie et sur le site internet de la CCCHR.

POINT N°5 – Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, rapport d'activités 2017

Monsieur le Maire donne communication du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Les conseillers en prennent acte.

Ce document peut être consulté à la mairie et sur le site internet de la CCCHR.

POINT N°6 – Droit de préemption

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain, conformément aux articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

- ▷ Immeuble bâti, cadastré section 3 n° 27, d'une superficie de 3,56 ares, situé 33, rue Principale ;
- ▷ Immeuble bâti, cadastré section 2 n° 75, d'une superficie de 6,11 ares, situé 8, au Ban du Lieu ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Dit ne pas faire usage de son droit de préemption** sur les biens immobiliers cités ci-dessus.

- ▷ Immeuble bâti, cadastré section 23 n° 191/38, d'une superficie de 6,02 ares, situé 9, rue des Coquelicots ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont une abstention (Mme Cyrielle GUILLEMAIN) :

- **Dit ne pas faire usage de son droit de préemption** sur le bien immobilier cité ci-dessus.

POINT N°7 – Rénovation du calvaire situé extrémité Nord de la rue de l'Eglise

La décision est reportée.

POINT N° 8 – Remise sur répartition du produit de la location de la chasse communale

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 17 avril 1839 ;

Le maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux de l'indemnité due à la trésorière et à la secrétaire de mairie pour la répartition annuelle du produit de la location de la chasse communale.

Il informe les conseillers que cette délibération doit être prise à chaque début de mandat ou de changement de trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe le taux de l'indemnité pour la répartition annuelle du produit de la location de la chasse communale pour la période 2015-2024 :
 - trésorière : 2 % du montant des sommes encaissées pour le compte des propriétaires et 2 % sur le montant des sommes réparties ;
 - secrétaire de mairie : 4 % des sommes encaissées pour le compte des propriétaires.

POINT N° 9 – Projet ENGIE, Concentrateur GAZPAR

Gaz Réseau distribution de France (GRdF) envisage le déploiement généralisé du compteur communicant gaz pour les particuliers dénommé GAZPAR. Cette infrastructure mettra à disposition des usagers, via internet, une information individuelle des consommations de gaz naturel. Le dispositif permettra en outre une facturation systématique sur index réel des consommations, sans dérangement des clients et avec plus de fiabilité.

Ce projet de niveau national qui a débuté en 2011 et sera achevé en 2022 a obtenu l'aval du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que de la Commission de Régulation de l'Energie.

La mise en œuvre de ce service nécessitera le remplacement ou le couplage avec un module radio des compteurs présents chez les clients et l'installation sur des points hauts de concentrateurs permettant la communication des index de consommation gaz entre les compteurs des clients et le système d'information de GRdF.

Ainsi, GRdF sollicite l'autorisation de la Commune d'installer ses équipements techniques de « télé relevé » sur un bâtiment communal constituant un point haut nécessaire au dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- ⇒ Rejette le projet d'installation d'un concentrateur GAZPAR par GRdF sur l'ascenseur de la mairie.

POINT N° 10 – Impôts locaux, modification Taxe d'Aménagement communale

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 21 novembre 2011 en son point 5 ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, sauf une voix (Mr Jean-Pierre BINTZ) :

- **de porter le taux de la T.A de 3 % à 4 %** sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

POINT N° 11 – PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le fait :

- d'instaurer ou non le permis de démolir ;
- de soumettre ou non les clôtures au dépôt d'une déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ▷ n'instaure pas le permis de démolir ;
- ▷ ne soumet pas les clôtures au dépôt d'une déclaration préalable sur l'ensemble de la commune.

POINT N° 12 – Forêt communale

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2019 proposé par Mr DROUIN de l'ONF.
La recette prévisionnelle est de 620€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme sans observation
- autorise Mr le Maire à le signer.

POINT N° 13 – Exploitation d'une fourrière automobile

Le Conseil municipal de la Ville d'Ensisheim a approuvé le principe de la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile.

La passation de ce marché sera pilotée par la Ville d'Ensisheim, tandis que son exécution relèvera des communes rattachées au groupement.

Elle nous propose une convention constitutive du groupement, qu'il appartiendra aux organes délibérants de nos collectivités respectives d'approuver, si tel est notre choix.

Vu la proposition de la Ville d'Ensisheim,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile ;

Vu qu'un tel service ne se justifie pas par rapport à la taille de la commune de Biltzheim,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **n'adhère pas** à la convention proposée.

POINT N° 14 – Nettoyage et curage des puits perdus et avaloirs d'eau de pluie

Les dernières pluies diluviennes ont montré la nécessité de faire réaliser le curage des puits perdus et des avaloirs d'eau de pluie situés dans le village.

Monsieur le Maire est chargé de faire réaliser les offres de prix.

POINT N° 15 – Divers

Clôture à 22h00

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance de
2 JUILLET 2018****ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, exercice 2017*
- 5) Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, *Rapport annuel d'activité, exercice 2017*
- 6) **Droit de préemption**, *concerne trois dossiers*
 - a) – une maison au lotissement les Coquelicots
 - b) – une maison rue Principale (second passage suite à changement de notaire)
 - c) – une maison d'habitation au Ban du Lieu
- 7) **BUDGET 2018, Rénovation du calvaire situé extrémité Nord de la rue de l'Eglise**, *Examen des devis et décision*
- 8) **Répartition du produit de la chasse**, *indemnités du trésorier et du secrétariat de mairie*
- 9) **Projet ENGIE, Concentrateur GAZPAR**, *Convention pour l'installation du concentrateur, avis du conseil*
- 10) **Impôts locaux, taxe d'aménagement**. *Proposition d'évolution de 3 à 4 %*
- 11) **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours**
 - a) Instaurer ou non un permis de clôture
 - b) Instaurer ou non un permis de démolir
- 12) **Forêt communale** ; *approuver le programme de coupe et d'exploitation pour 2019*
- 13) **Exploitation d'une fourrière automobile**, *examiner la proposition de la Com/Com et valider ou non notre participation à ce groupement de commande*
- 14) **Nettoyage et curage des puits perdus et avaloirs d'eau de pluie**, *débattre de la nécessité de lancer cette opération et de demander des devis correspondants*
- 15) **Divers**
 - Tour de table
 - Compte-rendu des réunions passées, PLUi, SIEPI, Conseil d'école
 - Travaux plateau sur RD8i et rue de la Ferme
 - Travaux voie verte
 - Eclairage public, extinction
 - Pose climatiseur à l'école 1
 - Compte-rendu dernier jugement Koch/Commune.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie- Josée	2 ^{ème} adjoint		
DISCH Fernand	3 ^{ème} adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STEHLIN Aurélie	Conseiller municipal		
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12/06/2016	-----
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal		
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal	Absent	
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal	Démissionné le 15/05/2017	-----